



LEGENDE ESPACES VERTS CREEES :
 Les essences seront définies ultérieurement, en accord avec la commune.
 L'emplacement des arbres et arbustes ainsi que leur nombre sont donnés à titre indicatif.

- Arbres existants conservés
- Haies existantes conservées en l'état
- Haie existante conservée en l'état et formant la frange paysagère du lot 6 le long de la RD70d
- Haies existantes supprimées
- Arbres plantés :
 - Arbre de 1ère grandeur planté
 - Arbres locaux en mélange de 2ème et 3ème grandeur (tige ou cèpe) plantés
 - Arbre d'Alignement
- Surface plantée (couvre-sols, arbustes bas...) et/ou engazonnée des espaces collectifs
- Franges paysagères constituées d'arbustes locaux en mélange à la charge de l'aménageur

ELP 1, 2, ...
 Côtés de niveau TERRAIN NATUREL
 205.35 Côtés de niveau TERRAIN PROJETÉ
 Talus

SCHEMA DE PRINCIPE DES ZONES D'ACCES/AIRES DE STATIONNEMENT PERMETTANT D'ACCUEILLIR 2 VEHICULES :
 à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
 l'accès au lot ne peut être modifié qu'avec l'accord du lotisseur
 L'emplacement de l'aire de stationnement est donné à titre indicatif.

755 m2 Les surfaces des lots sont données à titre indicatif sous réserve de la réalisation du bornage et du document d'arpentage.

LEGENDE VOIRIE

- voie interne du lotissement en enrobé
- Circulations piétonnes en béton balayé
- Circulations piétonnes en stabilisé
- Sens de circulation
- Stationnement en revêtement perméable
- Stationnement PMR en revêtement adapté
- Servitude croisée de passage entre les lots 1 et 9
- Servitude de passage pour canalisation d'eaux pluviales en fond des lots 11 à 15. Largeur : 2 m.

LEGENDE CONSTRUCTIONS

- Zone d'implantation des constructions
- Bande d'implantation des façades sur rue des constructions principales, comprise entre 0 et 5 m par rapport à l'emprise de la Voie paysagère.
- Direction du faîtage de la façade principale de la construction.
- Limites privatives des lots
- Périmètre du lotissement
- Axe de la RD70d : Recul de 8 m minimum par rapport à l'axe de la RD70d
- Limites Zone PLU

REPARTITION DES TERRAINS A USAGE COLLECTIF OU PRIVE :
 . Terrains réservés à des équipements ou des usages collectifs :
 ELP 1, ELP 2, ELP 3, ELP 4, voirie, zones en enrobé, trottoirs (y compris bandes végétalisées), chemins, noues, stationnements, transformateur électrique.
 . Terrains destinés à une utilisation privative : Lots 1 à 16.

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 16 LOTS
 "Au pied du Clocher"
 Route du Lavoir 31380 SAINT JEAN LHERM

PERMIS D'AMENAGER

MAITRE D'OUVRAGE : Les parcs aménageur
 2 Boulevard d'Arcole
 BAL 65
 31 000 TOULOUSE
 tél : 05 62 73 17 39

ARCHITECTE D.P.L.G / PAYSAGISTE : Stéphanie Bordone
 2 impasse de la Source
 31 270 FROUZINS
 tél : 06 74 40 45 58

BUREAUX D'ETUDES : BECAD
 5 rue de la Brèche
 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE
 Tél : 05 61 87 84 64

PLAN DE COMPOSITION
 et de COMMERCIALISATION

PA 4	110	N° PLAN : 04	INDICE PLAN : A	Stéphanie BORDONE
	Date d'émission : 30.01.2025	ECHELLE : 1/500	architecte D.P.L.G / paysagiste	